



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 17 décembre 2008

CS – 6.04

Compte rendu des réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur André HELLE
Vice-Président

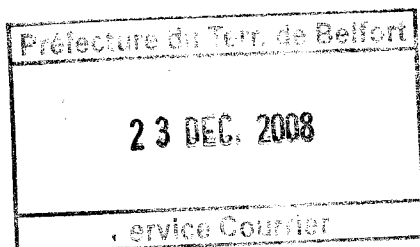
Le bureau en exercice s'est réuni les 29 octobre, 5, 19 et 26 novembre, ainsi que le 3 décembre 2008.

Conformément à la délégation que le Comité Syndical a accordée au Président et au Bureau, il est rendu compte au Comité Syndical des décisions qui ont été prises.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

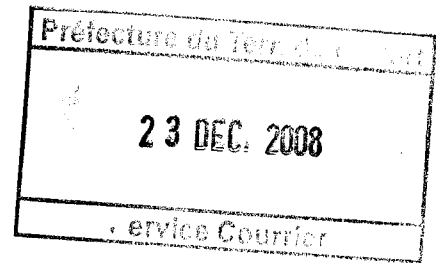
- **APPROUVE** les décisions prises lors de ces bureaux

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 17 décembre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 DEC. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 23 DEC. 2008



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI



Il est proposé d'en assurer le stockage au niveau du S.E.R.T.R.I.D en alvéole fermée. Le cas échéant, des apports pourront être écoulés à la demande des entités, compte tenu des aides que celles-ci perçoivent de la part d'Eco-Emballages.

Avis favorable à l'unanimité

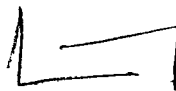
5. Procédure de certification ISO 14001

Information est donnée quant au lancement d'une procédure aux fins de certification, et ce notamment afin de pouvoir bénéficier d'une TGAP moindre.

Avis favorable, à l'unanimité.

BOUROGNE, le 9 décembre 2008

Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI

